

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier, maire-suppléant
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard

Et :

Le directeur général et secrétaire-trésorier : Louis Ochou

Sont absents :

Les conseillers :

Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 11 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2020.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 509, 7^E RUE.

10. COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE.
11. DEMANDE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES HAUTS-BOIS.
12. PAIEMENT DE LA FACTURE 1502047 DES ENTREPRISES 3B INC.
13. OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE.
14. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CRÉANT UN SERVICE RELATIF À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES.
15. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE VITALISATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ.
16. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE BOIVIN & GAUVIN - RÉF. : ÉQUIPEMENT SERVICE INCENDIE.
17. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DU GROUPE ARPO GROUPE-CONSEIL - RÉF. : PONCEAU DE LA RUE DES BOULEAUX.
18. ADOPTION DU RAPPORT D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE ET MESURES VISANT LE RÉSEAU D'EAU POTABLE.
19. LISTE DES TAXES À RECEVOIR EN DATE DU 3 DÉCEMBRE 2020.
20. AFFAIRES NOUVELLES
 - A)
 - B)
 - C)
21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait du point 6 - LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2020.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 novembre 2020 et de l'assemblée spéciale du 7 décembre sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 novembre 2020 et de l'assemblée spéciale du 7 décembre 2020 soient et sont adoptés tels que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 11 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 11 décembre 2020 au 15 décembre, excluant les dépôts salaires, qui s'élève à 241 955,10 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 11 novembre au 15 décembre 2020 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2055 à 2080, les dépôts directs 326 à 361 et les prélèvements 308 à 330 confirment le paiement des déboursés pour la période du 11 novembre au 15 décembre 2020 et totalisant le montant de 241 955,10 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2020.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

01. Lettre de la CNESST relativement à l'obligation de la Ville d'évaluer le maintien de l'équité salariale.

02. Lettre de monsieur David-Brodeur, chef d'équipe par intérim à la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental du Bas-St-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Les Îles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relativement aux obligations à l'article 30 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

03. Courriel de madame Fanny Guérin, responsable des communications et des relations de presse au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale concernant la situation actuelle des femmes victimes de violence conjugale.
04. Lettre de madame Julie Campagna, responsable du dossier à la Direction du service à la clientèle à la Régie des alcools, des courses et des jeux, informant la Ville d'une demande de permis d'alcool du Chic-Chac.
05. Courriel de monsieur François Whitton, vice-président Développement des affaires chez Gestion Palladium inc., relativement à un projet de développement immobilier dans le secteur du parc de Roulottes situé au pied du mont-Miller.

09. RÉSOLUTION 20-199 - OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 509, 7^E RUE.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Geneviève Cormier et de monsieur Martin Bérardino pour la propriété située au 509, 7^e Rue au montant de 4 000 \$.

CONSIDÉRANT l'état actuel de la maison et les travaux à effectuer afin de la rendre habitable.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à madame Geneviève Cormier et monsieur Martin Bérardino la propriété située au 509, 7^e Rue et ce, pour la somme de 4 000 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

10. RÉSOLUTION 20-200 - COTISATION ANNUELLE 2020-2021 À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE.

CONSIDÉRANT la facture 30571 couvrant le paiement de la cotisation annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie, au montant de 324,12 \$, taxes incluses.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le paiement de la facture 30571 au montant de 324,12 \$, taxes incluses, et couvrant

le paiement de la cotisation annuelle 2020-2021 à l'Association touristique régionale de la Gaspésie.

11. RÉOLUTION 20-201 - DEMANDE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES HAUTS-BOIS.

CONSIDÉRANT la lettre de madame Elsa Cotton, directrice du Centre d'action bénévole les Hauts-Bois, demandant une aide financière pour la préparation des paniers de Noël.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville, via le fonds de visibilité, accorde une aide financière au montant de 400 \$ au Centre d'action bénévole les Hauts-Bois pour la préparation des paniers de Noël.

12. RÉOLUTION 20-202 - PAIEMENT DE LA FACTURE 1502047 DES ENTREPRISES 3B INC.

CONSIDÉRANT la facture 1502047 des Entreprises 3B inc. au montant de 1 931,58 \$, taxes incluses, pour l'achat de contenant de 250 gallons pour le projet d'aménagement de la piste cyclable existante afin de la rendre accessible en toute saison.

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à ce projet seront en grande partie remboursés par le don d'un promoteur éolien.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture 1502047 des Entreprises 3B inc. au montant de 1 931,58 \$, taxes incluses, soit et est donné.

13. RÉOLUTION 20-203 - OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de contrôle biologique des insectes piqueurs intervenu entre la firme GDG Environnement et la Ville de Murdochville a pris fin en septembre 2020.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO (Système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du

Québec) faite par la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT la soumission reçue, à savoir :
- GDG Environnement au montant de 236 618,56 \$, taxes incluses, pour les années 2021 et 2022.

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'offre et la grille d'évaluation faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de la firme GDG Environnement ltée pour le contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de Murdochville pour les années 2021 et 2022, et ce au montant de 236 618,56 \$, taxes incluses.

QUE la Ville de Murdochville autorise la firme G.D.G. Environnement à faire les demandes d'autorisation requises aux travaux de contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de Murdochville et ce, auprès des instances autorisées à les donner, à savoir le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC).

14. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONSTITUANT UN SERVICE RELATIF À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Daniel Fournier qu'il présentera lors d'une assemblée ultérieure un règlement constituant un service à la protection contre l'incendie.

15. RÉSOLUTION 20-204 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE VITALISATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE DE GASPÉ.

CONSIDÉRANT le document "Entente de vitalisation de la Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Gaspé" élaboré dans le cadre du volet 4 du Fonds région et ruralité - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire madame Délisca Ritchie Roussy, soit et est autorisée à signer l'Entente de

vitalisation de la Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Gaspé.

16. RÉSOLUTION 20-205 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE BOIVIN ET GAUVIN - RÉF. : ÉQUIPEMENT SERVICE INCENDIE.

CONSIDÉRANT les besoins en équipements du service Incendie de la Ville.

CONSIDÉRANT la soumission au montant de 6 974,22 \$ de Boivin & Gauvin pour l'acquisition d'équipement pour le service Incendie.

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur intérimaire du service Incendie, monsieur René Robinson, et du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission au montant de 6 129,16 \$ de Boivin & Gauvin pour l'acquisition d'équipements validés par le directeur intérimaire du service Incendie.

17. RÉSOLUTION 20-206 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DU GROUPE ARPO GROUPE CONSEIL - RÉF. : PONCEAU DE LA RUE DES BOULEAUX.

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels en ingénierie de ARPO Groupe Conseil pour la réalisation de plans et devis dans le dossier des travaux correctifs du ponceau de la rue des Bouleaux.

CONSIDÉRANT QUE cette offre au montant total de 20 420 \$, plus taxes applicables, se détaille comme suit :

1. Préparation des plans et devis, estimation des coûts, coordination et suivi de l'appel d'Offres pour les travaux municipaux : 8 480 \$
2. Coordination avec le MTQ, préparation des plans et devis et estimation des coûts pour les travaux dans l'emprise du MTQ : 5 940\$
3. Dépôt et coordination de la demande d'autorisation

d'urgence au MELCC, dépôt
et coordination de la
demande de subvention en
collaboration avec la
Ville : 6 000 \$

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la
soumission de ARPO Groupe Conseil tel que ci-haut
énoncée pour la réalisation des travaux y étant
décrits.

**18. RÉSOLUTION 20-207 - ADOPTION DU RAPPORT
D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE ET DE MESURES VISANT LE
RÉSEAU D'EAU POTABLE.**

CONSIDÉRANT le rapport annuel sur la gestion
de l'eau potable complété par le
directeur général et secrétaire-
trésorier, monsieur Louis Ochou,
et approuvé par le ministère des
Affaires municipales et de
l'Habitation dans le cadre de la
stratégie québécoise d'économie
d'eau potable.

CONSIDÉRANT le rapport de l'audit effectué
relativement à la consommation
de l'eau à Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adopte le rapport
annuel sur la gestion de l'eau potable complété
par le directeur général et secrétaire-trésorier,
monsieur Louis Ochou, ainsi que l'audit sur la
consommation d'eau à Murdochville.

**19. RÉSOLUTION 20-208 - LISTE DES TAXES À RECEVOIR AU
3 DÉCEMBRE 2020.**

CONSIDÉRANT l'article 1023 du Code
municipal.

CONSIDÉRANT QUE les comptes de taxes municipales
à recevoir au 3 décembre 2020
sont répartis comme suit :

2017 :	4 725,46 \$
2018 :	2 517,14
2019 :	16 703,16
2020 :	128 890,46

CONSIDÉRANT les comptes de taxes à recevoir
représentent 14,5 % des taxes de

l'année (par rapport au budget de 895 556,12 \$).

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre 2020, une lettre de rappel de paiement fut transmise aux contribuables devant des taxes pour 2017, 2018 et 2019.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville transmette à nouveau une lettre de rappel aux contribuables devant des taxes pour 2017, 2018 et 2019.

QUE la Ville de Murdochville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, à transmettre la liste des taxes à recevoir à la M.R.C. La Côte-de-Gaspé.

20. AFFAIRES NOUVELLES.

Aucun point n'est apporté.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Aucun public n'est présent.

23. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 45.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

LOUIS OCHOU
Directeur général et
secrétaire-trésorier